

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27-02-2024**

**PRESENTS** : Joël DARNAULT, Sylvain BLUSSEAU, Chantal LAGARDE, Jean-François FEIGNON, Jacques LAMBERT, Astrid VERNEAU, Michel LAMOUREUX, Didier JOLY, Jacques LAMBERT, Vincent CHATONNET

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Aurélien POIRON (pouvoir à Joël DARNAULT), Virginie LEDUC (pouvoir à Astrid VERNEAU)

**EXCUSÉS SANS POUVOIR** : Jérôme FIGAROL, Alexandre ROUET

**ABSENT** : Annie FOURNET

*Mme Astrid VERNEAU a été désignée comme secrétaire de séance*

Nombre de conseillers : - en exercice : 15 – présents : 10 votants : 12.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux</li> <li>- Candidature logement</li> <li>- Non rattachement des charges et produits</li> <li>- Vote des Taux</li> <li>- Demande de subventions</li> <li>- Restauration des registres</li> <li>- Ressources humaines</li> <li>- Intercommunalité</li> <li>- Questions diverses</li> </ul> |
|---|

Réuni le 27 février 2024, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarenes a pris les décisions suivantes :

**Travaux**

- Commission Eco-quartier St Léonard date à définir
- La maison « succession Riautet » aucune nouvelle pour l’instant
- « Village d’avenir » en cours
- Projet « City Stade » en attente des subventions
- Fleurissement : Serre toile à remplacer, les Bacs de fleurs comme d’habitude, terreplein devant l’école, les Chézeaux devant Jacqueline Marchand, peut-être aux Nébilons et aux Virelaids.
- Lagune : contrôle « entreprise Marteau » puisque Véolia veut arrêter.
- Des travaux de peinture sont envisagés dans notre parc locatif.

**Délibération**

- Délibération investissement ouverture de crédits 2024, accordé à l’unanimité
- Délibération non rattachement de charges et produits sur l’exercice 2024 budget m49, accordé à l’unanimité
- Demande de subvention pour la restauration des registres de délibération au Conseil Départemental et a la Région Centre Val de Loire pour un montant de 1540.80€ TTC , accordé à l’unanimité
- Délibération de création de poste adjoint technique principal 2ème classe, accordé à l’unanimité
- Vote des taux à l’identique de l’année passée : taxe foncière sur les propriétés bâties : 8.79%, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.26% et taxe d’habitation : 13.20%, accordé à l’unanimité

**Candidature logement**

- Candidature location logement appartement dessus cantine, avis favorable, pour Mme LAISNE

**Subventions communales :**

- Les subventions communales sont accordées comme suit :

Nom Association bénéficiaire	Montant en euros
A.F.N.	210.00
Club Gymnastique Volontaire RIVARENNES	250.00
Football ST GAULTIER	152.00
Club tennis Saint-Gaultier	50.00
Grimpeurs Argentonnois Galtois	50.00
Mieux Vivre.	500.00
Prévention Routière	31.00
Amicale des donateurs de sang St Gaultier	20.00
ALLEGRO	50.00
Jumelage	250.00
PEEP la « Récréation » Thenay-Rivarennnes	60.00
Familles rurales de Rivarennnes	310.00
Agir pour sourire	75.00
Ass un cadeau des sourires	30
AAPPMA Le Gardon	50.00
Le Coup de Pouce (épicerie sociale)	180.00
SPA	339.32
Comité de défense de la gare d'Argenton/Creuse	20.00
Association sportive du collège Jean Moulin	20.00
Resto du Cœur	50.00
Association Comité des fêtes de Rivarennnes	500.00
ASS la collégiale des Nébilons	200.00
Ass des amis de la Haute Touche	50.00
Brenne Initiative	150.00
Indre nature	30.00
Curie	50.00
F.F.R.P.	50.00
Ecole de Rivarennnes	50.00
Divers	<b>222.68</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4000.00</b>

A.M.I.	<b>212.00</b>
C.A.U.E.	<b>135.00</b>
O.D.A.S.E.	<b>68.00</b>
A.D.I.L.	<b>55.00</b>
Office de tourisme « Destination Brenne »	<b>75.00</b>
UDMR Maires ruraux de l'Indre	<b>175.00</b>
Agence d'attractivité de l'Indre	<b>179.64</b>
ARF centre	<b>37.00</b>
Adhésion CNVVF	<b>90.00</b>
Adhésion FSL	<b>423.00</b>
Adhésion FAJ	<b>16.00</b>
Divers	<b>34.36</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1500.00 €</b>

Les subventions non accordées : pour l'école de musique du Blanc et les Patatam's

Nouvelles subventions accordées :

- « Un cadeau des sourires » Urgences hôpital le Blanc : 30€
- Les amis de la Haute Touche : 50€

### Questions diverses

- Ticket restaurant pour les employés de la commune : décision ajournée aux prochains conseils.
- Pour le RPI : 6 élèves en plus de prévu pour septembre